

Ce Journal paraît les Dimanche, Mercredi et Vendredi.

# L'AVENIR

## Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

**PRIX de l'abonnement**

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Un an . . . . . 32 francs.

Six mois . . . . . 16 50

Trois mois . . . . . 8 50

HORS DU DÉPARTEMENT

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro . . . . . 25 centimes.

Annonces . . . . . 25 c. la ligne.

Réclames . . . . . 50 c. id.

On s'abonne :

A LYON, rue St-Dominique, n° 1, au 1<sup>er</sup>, chez M. REGIARD ;

A LA CROIX-ROUSSE, rue du Vard, 3 ;

A PARIS, à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et C<sup>o</sup>, place de la Bourse ;

A MARSEILLE, chez M. E. MARTIN, officier en droit, rue Sidié, 24, A ;

Et chez tous les Directeurs des postes et des messageries.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public, seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Lyon, le 7 Janvier 1847.

### LA POLITIQUE DES GRANDS HOMMES.

Les hommes fermes, sages, prévoyants, qui ont tenu autrefois le gouvernail de l'administration dans leur patrie, qui ont été doués de la prescience de l'avenir, ont poursuivi avec énergie et persévérance un but unique, déterminé, qui a été le grand thème de leurs efforts politiques. Louis XI, cette nature superstitieuse en religion, cauteleuse en matière diplomatique, insaisissable dans ses intentions quelquefois perfides, a consacré toute la durée de son règne à combattre l'hydre aux cent têtes de la féodalité, et à su créer cette unité de force nationale avec laquelle son successeur Charles VIII a fait la conquête de l'Italie et a reculé les frontières de la France. A l'époque où François 1<sup>er</sup>, ce chevalier galant et héroïque, monta sur le trône, un frisson de terreur tenait l'Europe en éveil ; il fallait grouper en faisceau les forces occidentales, rendre homogène la résistance, pour paralyser les efforts hostiles de l'empire ottoman, et rendre la sécurité au christianisme menacé d'une invasion ; mais quand cet orage fut passé, quand l'Europe n'eut plus rien à craindre du côté de l'Orient, son indépendance fut menacée à l'Occident par cette puissance collective, immense, invincible, fortifiée de toutes parts, qui s'appelait l'empire de Charles-Quint. François 1<sup>er</sup> qui ne voulait pas plus du despotisme de la Turquie que du despotisme qu'on avait créé pour résister à l'autre, se mit à défaire l'œuvre des souverains de l'Europe, et à démanteler la chaîne des fortifications qui faisaient sa sûreté. Il tendit constamment, soit par la force du glaive, soit par les menées diplomatiques, au rétablissement de l'équilibre européen. Chrétien, il tendit la main aux turcs ; catholique, il fit alliance avec les luthériens d'Allemagne, et à force de combats, il parvint à équilibrer les forces de l'Europe, et à contrebalancer la prépondérance du colosse espagnol.

Richelieu, voyant que l'Europe ne pouvait faire un mouvement et agiter son glaive sans heurter cette puissance compacte et colossale de la maison d'Autriche, suscita, des extrémités du Nord, l'épée vengeresse de Gustave-Adolphe, pour humilier l'orgueil de l'Autriche, briser les principaux fleurons de sa couronne, et amener à force de luttes et de victoires, la capitulation plus équitable signée en Westphalie.

Par ce traité, l'influence universelle de l'Autriche fut à jamais détruite, et la chaîne électrique qui l'unissait étroitement à l'Espagne fut brisée. Richelieu avait sauvé la liberté de l'Europe.

Sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, durant cette longue période de défaites et de victoires qui n'avaient amené aucun résultat décisif pour la prépondérance continentale d'aucune nation, tout à coup, un péril imminent se déclare sur les mers ; la Hollande venait de perdre la suprématie ma-

ritime, si vivement disputée, d'abord à l'Espagne et ensuite à l'Angleterre. Albion, inondant de ses voiles l'Océan et la Méditerranée, commençait à comprendre que l'empire de l'onde lui vaudrait l'empire de la terre. Soudain, de nombreux chantiers de construction furent créés, des ports furent construits, une marine imposante fut mise sur pied et solidement maintenue ; on fit un appel touchant à toutes les marines de second ordre, et avec l'assistance courageuse de l'Espagne et de la Hollande, la mer fut affranchie, et l'indépendance des États-Unis fut plus tard proclamée.

Pierre-le-Grand, lorsqu'il monta sur le trône de Russie, n'avait de la civilisation qu'une idée vague, vague et imparfaite : c'était un aveugle qui rêvait la lumière, un barbare qui entrevoyait la civilisation. Perdu dans la vaste étendue de ses steppes arides, isolé dans le vide immense de ses états, il songeait encore à leur agrandissement.

Vaincu par la Suède, attaqué sur tous les points de son empire, dans les luttes qu'il eut à soutenir, dans les batailles qu'il perdit, ce profond observateur avait appris à vaincre. Persévérant dans son but, perspicace dans l'emploi de ses moyens, subtil dans ses négociations diplomatiques, habile à saisir toutes les occasions de s'instruire, après avoir conquis la paix pour le présent à force de victoires, il chercha à force d'études à conquérir le progrès et la civilisation pour l'avenir. Il eut une perception nette et précise de la marine, de sa force, de ses légitimes influences ; il en fit l'objet d'une étude spéciale, d'une préoccupation capitale, et il ne craignit pas de s'abaisser en poussant le rabot de sa main souveraine. Ses efforts furent couronnés d'un plein succès, il avait jeté les fondements de Pétersbourg, le principal port de mer de son empire. C'est par là que vint à la Russie l'esprit de progrès qui régnait dans la partie occidentale de l'Europe.

Napoléon eut au commencement deux grands principes de politique, deux grandes idées qui le préoccupèrent au milieu de ses conquêtes et de sa gloire. Dans le Nord il voyait surgir une puissance énorme qui l'effrayait. Ce grand empire, immuable dans ses retranchements naturels, insaisissable dans son immensité, étendant un bras puissant sur le Caucasse et l'autre sur le Bosphore, lui causait des insomnies. La Russie, avec son immuabilité, son code inflexible, son despotisme militaire était pour lui la personnification de la domination continentale, comme l'Angleterre était l'emblème de la tyrannie maritime. Aussi, il ne mit pas une armée sur pied, il ne livra pas une bataille qui n'eût pour but de conjurer ces deux grands périls : l'Europe, pour conserver ses constitutions, ses libertés, n'a certes pas intérêt à devenir Cosaque ; or, regardez les tendances du cabinet de St-Petersbourg ; voyez Alexandre et Nicolas, mus par une même politique, animés des mêmes espérances, poursuivre un but uniforme, entretenir des éléments de discorde dans l'empire turc, le décimer, sans trêve, par des luttes intestines, et lui vendre

chèrement leur médiation.

Tout en jetant un regard de convoitise sur Constantinople, cependant ils n'ont jamais osé saisir cette proie et réaliser cette audacieuse conquête qui mettrait la Russie aux portes de l'Europe civilisée. Les desseins de Nicolas sont-ils donc tellement enveloppés de mystère, qu'un œil attentif ne puisse facilement les pénétrer. La lumière qui dissipera l'ombre dont il entoure sa politique souterraine, jaillit chaque jour plus vive et plus intense de toutes ses tentatives. L'audace et le sang-froid qui les caractérisent démontrent jusqu'à la dernière évidence les tendances de son ambitieux despotisme. En 1831, si l'infortunée Pologne succombe sous la force renaissante de ses hordes de cosaques, si son invincible courage s'éteint dans les flots de son sang, si ses familles décimées et échappées aux massacres, dispersées et proscrites viennent demander à la France du pain et l'hospitalité, c'est que le czar n'aime point voir grandir au flanc de son empire une civilisation contagieuse et menaçante pour la stabilité de sa puissance ; c'est qu'en égorgeant un peuple, il élargit les limites de son empire, c'est qu'il fait un pas immense vers les puissances occidentales. Et aujourd'hui, si le despote russe, au mépris des traités, permet à l'Autriche de s'incorporer à Cracovie, c'est qu'il se réserve la part du lion. Il attend avec impatience le dernier écho des rumeurs excitées par l'audacieux coup d'état qu'il vient de frapper de concert avec la Prusse et l'Autriche. Dès que tout sera calmé et tranquille, dès que le triple et monstrueux parjure dont il s'est fait le digne complice, sera un fait admis et jugé, alors, et d'un seul trait de plume, il effacera de la carte d'Europe les limites de l'ancien royaume de Pologne. — Et ce royaume de Prusse qui n'a pas craint de tremper dans l'infâme forfaiture dont l'indépendance de Cracovie a été la victime, peut désormais trembler pour son individualité nationale devant le monstrueux colosse russe ; car, dès aujourd'hui, il n'a qu'à étendre son bras immense pour l'étreindre, l'étrangler et la faire sienne. — Qui pourrait l'en empêcher ? Serait-ce l'Angleterre ? Impossible. Serait-ce la France ? Peut-être. Oui, la France, appuyée sur l'Allemagne, c'est la toute-puissance, c'est la force suprême, qui, seule, pourra paralyser les tendances érosives du plus odieux des despotismes. Que la France et l'Allemagne s'entendent donc et s'unissent dans une étroite et sainte alliance, pour sauvegarder l'Europe et la civilisation !

### Correspondance particulière.

Paris, le 5 Janvier 1847.

La scission qui s'opère en ce moment dans le sein du centre gauche est de nature à changer complètement la physionomie de la chambre des députés. Il y a déjà plusieurs mois qu'on a pu remarquer la polémique opposée qu'avaient adoptée le *Sicde* et le *Constitutionnel* sur les mariages espagnols. Le *Sicde*, qui est rédigé sous l'influence de MM. Billault et Dufaure, s'est

### FRUITIERON DE L'AVENIR.

#### SOUS LE PLATANE.

ÉPIQUE HISTORIQUE.

(Suite et fin) (1).

III.

En 1813, à une époque où l'Europe s'agitait, toute émue par les grands événements que la gloire de la France avait suscités, les corsaires de la régence avaient couvert la Méditerranée de leurs bricks armés pour donner avec une rage nouvelle, la chasse aux nombreux navires qui sillonnaient cette mer.

L'Espagne surtout, par son voisinage avec la partie septentrionale de l'Afrique, avait eu à souffrir de leurs attaques et, plus d'une fois, un bateau pirate, louvoyant audacieusement dans ses eaux, avait, sous le feu même des forts espagnols, enlevé les pauvres barques que le hasard ou l'imprudence avaient jetés sur son passage.

Depuis quelques temps aussi, plusieurs feouques noires, ne portant ni pavillon ni marques distinctives de nationalité, avaient été signalées par la vigie de Mahon, et leur apparition près de cette plage tranquille avait inspiré des craintes sérieuses à ses habitants. Cependant, à la suite d'un orage violent, on avait un jour cessé de les apercevoir, et l'on dut penser que la grosse mer avait dispersé ces dangereux visiteurs. Mais, en même temps, on parla de plusieurs sinistres occasionnés par la tempête, et on cita notamment la perte d'un bateau pêcheur monté par deux hommes, dont l'un, qui en était le patron, était un jeune réfugié Français, connu sous le seul nom de Georges.

Ce dernier, en effet, surpris par un violent coup de nord-ouest, avait été poussé dans les eaux des corsaires signalés, à quelque distance de la petite île de *Los Conejos*, et il avait été fait prisonnier par les Algériens au moment où sa barque, à demi couverte par les vagues, allait s'enfoncer et disparaître au milieu des flots.

Hélas ! les deux malheureux pêcheurs n'avaient été sauvés d'une mort à peu près certaine, que pour être jetés dans les fers et condamnés au plus

dur esclavage.

Conduit à Alger, après une traversée de quelques jours, Georges Farin, que nos lecteurs viennent de retrouver dans un des deux pêcheurs prisonniers, avait, ainsi que son compagnon, été attaché aux ateliers du dey, et là, tous deux, durant l'espace de quatorze années qui s'écoulèrent, pour eux, comme autant de siècles de douleur, sur cette terre barbare, ils furent employés aux travaux les plus pénibles et les plus abjects.

Oh ! que de fois le jeune Français ne se reporta-t-il pas, en imagination, vers cette île fortunée où l'exil, l'exil même, loin de sa vieille mère, avait encore été si doux pour lui ; que de fois, en ses rêves, ne revit-il pas le plateau touffu, témoin mystérieux de ses serments d'amour ; que de fois ne redit-il pas le nom de la femme aimée dont il n'avait plus, hélas ! que le souvenir.

— Oui, Luciano, disait-il au Mahonnais, son ancien compagnon pêcheur qu'il pouvait à peine revoir quelquefois, oui, j'ai l'âme brisée de douleur, oui, le regret me tue ; et, pour me retrouver auprès d'elle, d'elle que j'aime tant, un jour, une heure ; pour l'apercevoir un instant, ah ! je donnerais ma liberté ; si elle pouvait m'être rendue, je donnerais mon paradis dans un autre monde. Mariquita, perdue pour moi, déshonorée pour tous ; car, tu le sais, je t'en ai dit, j'étais à la veille d'être père, et je devais bientôt la conduire à l'autel... Et maintenant, qu'est-elle devenue, elle et son enfant, qui est le mien aussi ? A-t-elle appris le sort qui m'a été réservé, et au moment encore où je t'en parle, ne m'accuse-t-elle pas peut-être de l'avoir trahie, abandonnée...

— Non, non, Senor, cela n'est pas, cela ne saurait être ; dites plutôt qu'elle vous pleure, car si les circonstances de notre enlèvement par ces Algériens maudits n'ont pas été connues à Mahon, si encore aujourd'hui ont les ignore, on doit croire que nous sommes, morts victimes de la tempête qui nous avait assaillis. Et la senora Mariquita ne peut alors vous accuser, elle vous croit mort ; elle prie pour vous.

— Prier, dis-tu, prier ? c'est que c'est encore du bonheur quand on aime toujours celui qui n'est plus ; mais si elle m'avait oublié, si... Quelles déchirantes pensées, quelles poignantes incertitudes. Lucien, tu n'as de regrets à donner à personne, car tu ne tenais à rien dans ton île natale ; et moi, moi malheureux ! Mariquita ; ma mère ! Toi, quand l'heure de la délivrance aura sonné pour nous, si jamais, enfin, elle arrive, tu retourneras

sans crainte, avec un bonheur sans mélange, sur ces plages que je n'aborderai peut-être qu'en tremblant et avec une appréhension et un doute que je ne saurai maîtriser. Tu verras des lieux chers à tes souvenirs, et moi, peut-être, je n'y retrouverai que le deuil et la certitude d'une terrible réalité... la mort !

Et les mois se succédaient ainsi. Mais un jour, — Georges avait déjà vu ses cheveux blanchir par l'âge et par les tortures de la captivité. — Un jour le bruit se répandit, dans la cité algérienne, que la France, outragée dans la personne de son représentant, avait une vengeance à obtenir et préparait de terribles représailles ; et bientôt, en effet, une flotte Française arrivait en vue d'Alger et en bloquait le port.

La guerre avait été déclarée, les hostilités venaient de commencer ; et le jour des combats, poussé par les hordes Africaines du rivage, était au loin répété par l'Arabe du désert.

Le pavillon noir flottait sur les remparts percés de l'Historique Casbah.

Et les prisonniers de toutes les nations chrétiennes, s'étaient rattachés, plus étroitement encore, à la pensée de sauver encore leur patrie ; et leurs espérances ne devaient pas être déçues !

Le soleil du 5 juillet venait de briller à l'horizon, et bientôt le harin inscrivait une nouvelle victoire sur nos arcs triomphaux.

L'ancienne régence d'Alger avait cessé d'exister, et les nombreux captifs que la France venait de rendre libres purent bientôt s'éloigner de la terre inhospitalière que tous avaient arrosée de leurs sueurs, et plusieurs même de leur sang.

Georges, comme les autres, avait vu briser ses fers, et, quand tous s'étaient hâtés de revoir leur pays, lui avait sollicité la faveur d'être transporté aux îles Baléares.

Six semaines après l'occupation d'Alger, le navire sur lequel il avait pris passage mouillait dans le port de Mahon ; il y revenait seul, car Lucien, son ancien compagnon d'infortune, était mort à Alger depuis près de trois années.

Quelques années après ces jours immortels où, jaloux de ses droits méconnus, le peuple, en France, s'était levé pour faire entendre sa voix trop

(1) Voir le numéro du 6 courant.

prononcé en faveur des mariages espagnols et contre l'alliance anglaise. Le *Constitutionnel* qui est sous l'influence directe de M. Thiers, a fait de l'opposition au mariage du duc de Montpensier et a préconisé l'entente cordiale. On doit donc en conclure que les deux fractions du centre gauche vont asseoir leur programme politique sur les mêmes bases. Il est probable qu'un grand nombre de députés conservateurs qui étaient restés fidèles l'année dernière à M. Guizot, parce que la présence de M. Thiers dans le centre gauche n'a pu empêcher de se rallier à ce parti, n'auront pas les mêmes répugnances pour MM. Billault et Dufaure, en sorte que la phalange ministérielle pourrait bien voir ses rangs s'éclaircir.

Il paraît aussi que la fraction Billault et la fraction Thiers sont tout-à-fait divisées sur l'affaire de Cracovie. L'une voudrait seulement qu'on proclamât ouvertement la France déliée des traités de 1815, l'autre voudrait que l'on prit immédiatement des mesures pour relever les fortifications d'Huningue. Les deux fractions sont d'ailleurs divisées sur beaucoup d'autres points politiques d'une grande importance.

On prétend déjà que les partisans de M. le comte Molé, qui espèrent voir arriver prochainement leur patron au pouvoir ont commencé à sonder les dispositions de M. Billault et de M. Dufaure pour le cas d'un changement de ministère. Ils semblent croire que dans ce cas M. Billault accepterait le portefeuille de la justice et M. Dufaure celui de l'intérieur ou des travaux publics.

— Des lettres particulières de Rome annoncent qu'il est de nouveau question de former une confédération italienne de manière à réunir les intérêts de tous les états d'Italie et de les affranchir de la tutelle des puissances étrangères. On commencerait par établir une union des douanes, dans le genre du Zollverein allemand. On assure que ces projets ont reçu l'assentiment du pape; mais le système autrichien qui prévaut encore presque partout parmi les gouvernements italiens fait craindre que la réalisation ne soit bien difficile.

— Un courrier extraordinaire, venant de Zurich, est arrivé hier au ministère des affaires étrangères, porteur de dépêches de M. de Bois-le-Comte, ambassadeur de France en Suisse.

— On assure qu'un congé vient d'être accordé au maréchal Bugeaud pour qu'il puisse venir à Paris prendre part aux travaux de la session.

— Les lettres d'Alexandrie du 21 décembre annoncent positivement que Méhémet-Ali est décidé à voir par lui-même la France et qu'il se rendra au printemps prochain à Paris. Il débarquera à Marseille.

— Le roi des Belges, pendant son voyage en Angleterre, doit, dit-on, demander à la reine Victoria si elle consentirait à recevoir le duc et la duchesse de Nemours, pour lui donner des explications verbales et satisfaisantes sur la question des mariages espagnols. Il paraît que lord Palmerston est peu disposé à conseiller à la reine de recevoir le prince français.

— Nous apprenons que les épreuves consistant en charges permanentes sur les divers viaducs du chemin de fer de Rouen au Havre, sont sur le point d'être terminées et ont eu tout le succès possible. On a commencé à enlever les diverses charges qui avaient été posées sur chacun des travaux d'art de toute la ligne, et il va être tout de suite procédé aux expériences d'une autre nature, c'est-à-dire aux passages simultanés de divers convois chargés au-delà du double des transports ordinaires.

On ne doute plus maintenant de la solidité complète de ces travaux. Dès le 15 février le service des marchandises sera régulier, et à la fin de mars commencera définitivement le transport des voyageurs.

— Une réunion de députés du centre gauche doit avoir lieu la semaine prochaine pour s'entendre préliminairement sur certains points importants relatifs aux premiers travaux de la chambre.

— Ce matin, à onze heures, M. le duc de Nemours présidait au pavillon de Marsan un conseil d'officiers généraux.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

Paris, le 3 janvier 1847.

On lit dans le *Moniteur* :  
Par ordonnances royales du 4 janvier, rendues sur le rapport

tard écouté, une horrible épidémie, le cholera morbus, décimait les départements du midi de la France; puis, franchissant l'immense bassin de la Méditerranée, il portait ses ravages en Afrique, où le désespoir et la mort ne tardaient pas à marquer les traces de son passage.

A cette époque de douloureux souvenir, bon nombre de nos braves soldats, déjà épuisés par les fatigues d'une guerre incessante, avaient été atteints par le fléau destructeur, et ceux qui d'abord avaient pu lutter contre ses atteintes trop souvent fatales, ne traversaient que rarement, sous une atmosphère brûlante et empoisonnée, les périodes d'une pénible convalescence.

Cependant la sollicitude du gouvernement Français avait été éveillée, et une décision ministérielle avait ordonné le rétablissement d'un hôpital militaire dans la petite île *Del Rey* qui s'élève au milieu du majestueux port de Mahon, dont les précédents traités avec l'Espagne lui avaient conféré le droit d'occupation provisoire.

Les îles Baléares avaient été jusque là respectées par la redoutable épidémie, et l'établissement de Mahon devait être placé dans les conditions les plus favorables; aussi, le transport du matériel s'était-il promptement effectué par les soins du nouveau personnel administratif dont on venait de faire choix.

Au nombre des employés attachés au futur hôpital, deux prêtres Français, chargés de présider au service religieux, venaient, comme les autres, de se rendre au poste où ils étaient attendus.

C'étaient sans doute ces deux derniers, — à en juger du moins par leur costume, — qui, après une chaude journée du mois d'août, en l'année 1833, parcouraient les quais déserts du port Mahon, en s'acheminant vers la longue haie de peupliers qui termine heureusement, à l'ouest, l'enceinte de la paisible cité.

L'aspect de ces deux prêtres offrait quelque chose de parfaitement caractérisé; l'un, à la tête presque chauve et au dos déjà voûté, paraissait avoir dépassé l'âge de soixante ans, son extérieur était grave et imposant; il marchait en s'appuyant sur le bras de l'autre, son compagnon, qui, bien plus jeune, laissait apercevoir sur ses traits les traces irrécusables d'une douleur amère et profonde.

Le vieillard faisait seul les frais de la conversation.  
Parvenus enfin à l'extrémité du quai, ils ralentirent tous deux leur marche.

de M. le ministre de l'intérieur,

M. Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais, est nommé préfet du département du Nord, en remplacement de M. le baron Maurice Duval, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

M. Mercier, préfet de l'Oise, est nommé préfet du département du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Desmousseaux de Givré;

M. Mancel, préfet de la Sarthe, est nommé préfet du département de l'Oise, en remplacement de M. Mercier;

M. Ménard, préfet de Tarn-et-Garonne, est nommé préfet du département de la Sarthe, en remplacement de M. Mancel;

M. Boby de la Chapelle, préfet du Lot, est nommé préfet de Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Ménard;

M. Leroy Beaulieu, sous-préfet de Saumur, est nommé préfet du département du Lot, en remplacement de M. Boby de la Chapelle;

M. Romieu, préfet de la Haute-Marne, est nommé préfet du département d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Godeau d'Entaigues, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

M. de Mentque, sous-préfet de Boulogne, est nommé préfet de la Haute-Marne, en remplacement de M. Romieu.

M. Barthélemy, préfet de la Charente-Inférieure, est nommé préfet du département de l'Aube, en remplacement de M. Zédé;

M. Zédé, préfet de l'Aube, est nommé préfet de la Loire, en remplacement de M. Paradès de Dannant;

M. Paradès de Dannant, préfet de la Loire, est nommé préfet du département de la Charente-Inférieure, en remplacement de M. Barthélemy;

M. Mazères, préfet de la Haute-Saône, est nommé préfet du département du Cher, en remplacement de M. le baron Renaudon, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

M. de Verteillac, sous-préfet de Saint-Omer, est nommé préfet du département de la Haute-Saône, en remplacement de M. Mazères;

M. Fleury, préfet des Landes, est nommé préfet du département de l'Ariège, en remplacement de M. Rebut de la Rhoellierie, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

M. Leroy (Ernest), sous-préfet de Bayonne, est nommé préfet des Landes, en remplacement de M. Fleury;

M. Pardeilhan-Mezin, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, est nommé préfet du département du Tarn, en remplacement de M. Lafon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

#### Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — BERLIN, 25 décembre. — Les communistes arrêtés ont été mis en liberté : Deux seulement sont restés en prison; toutefois on procédera administrativement à l'égard de plusieurs des personnes compromises, et elles seront forcées de quitter Berlin. M. Fraling a été mis en liberté; mais on lui a donné l'ordre de sortir de Berlin dans les 24 heures.

NAPLES, 20 décembre. — Il y a eu ces jours derniers dans l'hôtel du ministère des finances, un auto da fé de papiers hérétiques. On a brûlé dans un four fait exprès, et en présence du ministre des finances Ferrier, de plusieurs autres hommes des finances (le baron de Rothschild y était) les titres de l'emprunt de 2 1/2 millions liv. sterling, qui est aujourd'hui amorti. Pendant cette cérémonie, les notaires constataient le fait. Le ministre a donné sa démission et l'on dit que probablement le portefeuille serait donné à MM. Fortunato, Comitini et Arpino. Le traité de navigation et de commerce conclu avec la Russie et le Zollverein sera bientôt publié, et le 29 courant on amortira une somme considérable de la rente 5 0/0.

ROME, 28 décembre. — J'apprends d'une source digne de foi que, par ordre du St-Père, les tribunaux criminels devront être séparés de la police et que les tribunaux seront composés exclusivement de juristes appartenant à l'ordre civil. Ces juges seront inamovibles et recevront un traitement. On veut les rendre indépendants et inaccessibles à la corruption. Il y a aussi dans chaque tribunal un procureur fiscal qui, non-seulement, défendra les droits de l'Etat, mais surveillera aussi la marche des procès. La police ne pourra plus statuer que sur les infractions légères. On espère que ces tribunaux seront installés le jour où le nouveau code criminel sera publié. Monsei-

— Arrêtons-nous quelques instants ici, dit le vieillard à son compagnon, et respirons cette brise marine qui arrive jusque dans notre fraîche et embaumée. Mais vous êtes bien taciturne, bien sombre depuis notre arrivée dans cette île, vous avez des peines... vous souffrez? Allons donc, mon frère, trêve de soupçons et de mélancolie, ouvrez votre âme à de doux et tendres impressions, et contemplez ces merveilles si belles du créateur. Voyez, voyez au loin le spectacle enivrant qui se déroule à nos yeux, là-bas à l'horizon qui fuit, ce ciel doré par les derniers rayons du soleil couchant; écoutez, pas un bruit, pas une voix humaine, mais le bruissement des pins et des tilleuls, le chant des oiseaux qui s'endorment en saluant la nuit, religieux concert de la nature qui trouble seul un silence non moins religieux. Dites, n'y a-t-il pas là comme une poésie toute céleste, comme une sainte émanation de Dieu qui doit faire oublier tous les maux et éloigner de l'esprit les douleurs d'ici-bas; on dirait que...

— On dirait que tout parle de Dieu, oui, de Dieu, poursuivait celui qui s'adressait ces paroles, et merci de me l'avoir rappelé, vous, mon frère et mon ami; car, pour l'homme qui souffre, Dieu doit être le sujet de toutes les méditations; Dieu, le consolateur de tous les maux, de toutes les misères. C'est que c'est surtout ici que je dois invoquer l'aide de Dieu.

— Ici, dites-vous? — Oui, et jugez-en vous-même par le détail des événements de ma vie, dont vous ne connaissez encore qu'une partie; je vais compléter ce que je vous en ai déjà dit, et vous me donnerez vos avis, vous me consolerez, car j'ai besoin des conseils et des consolations de l'amitié.

Il y a de cela plus de vingt ans, la guerre ravageait l'Europe; un homme dont le génie était immense et l'imagination sans bornes, voulait réaliser un rêve jugé depuis impossible; il avait conçu le gigantesque projet d'asservir à sa puissance tous les souverains du monde; de toutes parts on appelait nos concitoyens aux armes; la loi du recrutement était inexorable; pour s'y soustraire, il n'y avait ni prétexte ni excuse; il fallait partir.

A mon tour, j'avais été désigné par le sort, et, comme les autres, je devais payer mon tribut à la patrie. Mais j'avais horreur des combats, et trop pauvre pour aviser aux moyens de pourvoir à prix d'or, à un remplacement onéreux, je dus marcher sous les drapeaux de l'empire. Et vous le dirai-je, ce ne fut pas pour longtemps, je désertai, et, préférant l'exil à la guerre, je m'expatriai.

gneur Grassellini, gouverneur de Rome en remplacement du cardinal Marini, réorganisera cette administration.

(Gazette d'Augsbourg, du 1er janvier 1847).

LONDRES, 2 janvier, 1847. Cités, 4 heures.

Consolidés pour compte : ouverts, 93 3/4, 7/8 au 15 janvier, 93 3/4 7/8. — Espagnols : 3 0/0, 36 1/2. — Portugais : 36, coupon détaché. — Hollandais : 4 0/0, 92 3/4. — 2 1/2 0/0, 59 3/8, 1/2. Chemins de fer français. — Lignes homologuées.

Paris-Rouen, 36 1/2. — Paris-Orléans, 50. — Strasbourg-Bâle, 9. — Rouen-Havre, 27. — Boulogne-Amiens, 2 1/4 perte. — Orléans-Vierzon, 4. — Orléans-Bordeaux, 2 5/8. — Paris-Strasbourg, 1 1/2 perte. — Tours-Nantes, 1 1/4 perte. — Paris-Lyon, 3 1/8. — Bordeaux-Cette, 1 1/2 perte. — Nord, 10 5/8.

— On dit que le brick *Mutine* a été retenu à Spithead pour prendre à bord M. Mandeville qui doit être chargé par le gouvernement de se rendre à Rio de la Plata, afin d'essayer de régler les affaires de cette partie du monde. Cette nouvelle est donnée par le *Morning Chronicle*.

Le même journal annonce que M. Nottinger, éminent banquier de Paris et l'un des directeurs de la banque de France, tirera de la banque d'Angleterre un large approvisionnement de lingots d'argent.

— Le comte de Montémolin, accompagné du marquis de Villafra, du colonel Merry et de M. Tariff Kemard, s'est rendu ce matin de bonne heure à la prison modèle de Pontonville, M. Noaking, le directeur, a reçu le prince et sa suite. Le chapelain a conduit S. A. R. dans les diverses parties de l'établissement. S. A. R. a paru très satisfaite de l'arrangement et de la discipline de la prison. Elle a fait des questions sur les points les plus minutieux, et a témoigné sa satisfaction au directeur de la complaisance qu'il avait eue.

— Dans la séance du grand Conseil de mercredi passé, M. Antoine Carteret a été nommé président du grand Conseil, en remplacement de M. Fazy-Pasteur. M. Carteret était déjà vice-président.

— Le rapport de la commission sur le projet de constitution doit avoir été lu au grand Conseil dans la séance de hier, lundi 4 décembre.

— A Genève on ne s'aperçoit guère de la misère qui règne dans les environs et surtout en Savoie, où les habitants pauvres souffrent excessivement de la cherté des vivres. Malgré les grandes pertes que les capitalistes de Genève ont faites pendant l'année 1846 dans les affaires du chemin de fer, malgré la pénurie générale en Europe, malgré la révolution d'octobre, il est rare d'avoir vu dans le détail, autant de mouvements que dans les derniers jours. D'ailleurs, jamais les fêtes de 31 et du jour de l'an n'ont été plus gaies, dans les quartiers populaires de la ville, ceux du commerce et de l'industrie, jamais non plus il n'y eut plus d'ordre.

Voici le bilan de l'année, tel qu'il est constaté par le bulletin de bourse du *Constitutionnel* :

D'une année à l'autre, la baisse est de 3 francs sur le 3 0/0; de 2 fr. sur le 5 0/0; de 6 fr. 25 c. sur Orléans; de 127 fr. 50 c. sur Rouen; de 145 fr. sur le Havre; de 112 fr. 50 c. sur le Nord; de 122 fr. 50 c. sur Avignon; de 105 fr. sur Bordeaux; de 96 fr. sur Vierzon; de 120 sur Boulogne.

On lit dans la *Réforme* :  
Pourquoi, disait la *Presse* il y a deux jours, ne supprime-t-on point ces harangues solennelles de la royauté qui se renouvellent tous les ans, et dont il est assez difficile d'apercevoir les avantages?

La *Presse*, que nous n'accuserons point de naïveté, pose là une singulière question. Comment ne voit-elle point que la royauté, chez nous comme ailleurs, vit en partie de la pompe et de l'éclat qui l'environnent? Quel serait, je vous prie, le rôle d'un roi constitutionnel qui ne pourrait se montrer de temps en temps avec quelque solennité? Est-ce que le peuple s'apercevrait seulement de son existence? Les lois peuvent créer sans doute des abstractions politiques; mais pour que ces abstractions attirent les regards. Il faut bien qu'elles prennent un corps et qu'elles cherchent ainsi à frapper l'attention des multitudes.

Le hasard me conduisit à Mahon.  
Dans cette terre hospitalière je connus une femme, une femme... Oh ! ce fut un bonheur pour le malheureux proscrit; et c'était la première qui eût fait battre mon cœur ! j'étais jeune alors et sans expérience de la vie, je l'aimai cette femme, et, j'en fais l'humble aveu, j'écoutai ma passion et je fus coupable... mais, j'en atteste encore le ciel, mes intentions étaient droites et légitimes; car, avant quelque mois, je devais être l'époux de Mariquita, c'était son nom. Dieu cependant, dans ses desseins impénétrables ne l'avait pas ainsi voulu !

Vous le savez encore, pour vivre, j'avais été forcé de sortir de la sphère sociale dans laquelle la naissance et l'éducation m'avaient d'abord placé, et, sans ressources sur la plage étrangère, je me trouvai réduit à travailler d'un travail pénible, je me fis pêcheur.

Un jour, jour de désolation, j'étais en mer dans mon frêle esquif, lorsque tout-à-coup le ciel se couvrit de nuages, le vent du nord souffla terrible, impétueux, et la rafale, me chassant au large, me poussa en vue de plusieurs bateaux pirates d'Alger qui, m'ayant donné la chasse, s'emparèrent de mon embarcation et firent de moi leur esclave; enfin, après une trop longue captivité, je redevins libre et maître de rentrer en France; mais une première pensée me reporta vers cette île; je venais à Mahon remplir une promesse sacrée, un devoir bien doux à accomplir.

Quoique mes traits se fussent ridés et que l'âge eût blanchi mes cheveux, mon cœur était resté fidèle à ses affections, et Mariquita n'avait cessé d'être la femme de mes rêves, l'objet de mes espérances. Hélas ! celle que j'y cherchais n'existait sans doute plus, et je n'y retrouvai qu'un tombeau sur lequel était gravé son nom; un tombeau, le sien, entendez-vous ? Alors, l'âme déchirée par cet affreux malheur, j'abandonnai cette terre où désormais je ne pouvais plus être heureux...

J'ai revu la France, mon pays, mais là aussi, mes larmes devaient couler; mon père, ma vieille mère, tous étaient morts.

Ainsi, tous les liens terrestres avaient été brisés pour moi et je me trouvais seul, isolé !

Ces pensées, oh ! je voudrais pouvoir les repousser bien loin, car ainsi me l'ordonnent et la religion et le caractère sacré dont je suis revêtu et, malgré moi, elles m'assiègent sans cesse. Ah ! vous ne savez pas, vous, dont la longue existence s'est écoulée calme et à l'abri des passions, vous ne savez ce que c'est que le regret incessant d'une affection terrestre.

De là l'impérieuse nécessité de ces manifestations éclatantes, qui n'ont pas sans doute une grande valeur, mais qui ne vont pas mal aux princes dans les gouvernements représentatifs : *Nugae canore*, comme disait un ancien.

Il est vrai que des rires, si sonores qu'ils soient, ne doivent pas être du goût de la Presse, et qu'elle imagine sans doute quelque chose de mieux pour les princes.

**Chronique locale.**

La société médicale d'émulation a procédé au renouvellement de son bureau pour 1847. M. Gromier a été nommé président, M. Polton, vice président, M. Lacour, secrétaire, M. Garin, archiviste, M. Keysser, trésorier. MM. Devay, Guillemond, Lacour et Teissier ont été nommés membres du comité de publication.

On commence la démolition des maisons qui doivent être abattues pour le percement de la rue Centrale.

M. Tisserando, sous-préfet de l'Argenteuil, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche (Rhône), en remplacement de M. Pelvey, appelé aux fonctions de secrétaire-général de la préfecture du Rhône.

On lit dans le Journal de Villefranche : Dans la matinée de mercredi dernier, un honorable avoué de Villefranche venait de quitter son étude pour aller à la campagne. Le froid était rigoureux; il pensa qu'il serait plus facile de se réchauffer à pied qu'en voiture, et alla dédier celle qu'il avait retenue dans un hôtel de Villefranche, et il partit.

Pendant qu'il cheminait pensant que la rapidité de sa marche ne tarderait pas à lui donner assez de chaleur pour ne point regretter son manteau qu'il avait cru devoir laisser au logis, le vêtement précieux était exposé à devenir la proie d'un industriel avide de garanties contre le froid.

En effet, il n'y avait pas longtemps que l'avoué avait quitté son domicile, lorsqu'un monsieur fort bien mis, à moustaches noires et de bon goût, se présente à l'étude tout essoufflé, annonçant au clerc qu'il vient en toute hâte, de la part de son patron, lui demander le manteau de ce dernier qui est à besoin pour une course qu'ils doivent faire ensemble. Il presse pour qu'on lui remette ce vêtement parce que, dit-il, la voiture attend et qu'il fait froid.

Le maître-clerc, ancien militaire à la parole brève et saccadée, au caractère impassible et grand formaliste, ne voit pas dans la transmission verbale qui lui est demandée un acte revêtu d'un caractère assez régulier, assez authentique, il demande si la volonté du propriétaire du manteau s'est manifestée par un écrit, et il appuie fortement sur ce dernier mot; mais c'est le côté faible de l'industriel qui, se sentant blessé au défaut de la cuirasse, se montre alors tout à fait piqué de ce qu'un acte de complaisance fasse naître tant de formalités, et se retire en disant : Tant pis pour l'avoué s'il a froid, ou bien qu'il vienne chercher lui-même son manteau.

Le premier jour de l'an, un grand nombre de fidèles étaient réunis dans l'église de Villefranche, à la messe de neuf heures. C'est la messe à laquelle toute la bourgeoisie assiste ordinairement; au moment où le service divin se terminait, un bruit de chiens qui se battaient, fut entendu dans l'intérieur de l'église, près les grandes portes de sortie, et en même temps une voix qui s'écriait : C'est un chien enragé. Aussitôt la peur s'empara des assistants à un tel point que chacun se leva pour s'armer de sa chaise. Il y eut un mouvement d'oscillation dans la foule qui se précipitait pour fuir, comme frappée de terreur. Des cris étaient jetés; on se poussait, on se renversait. Heureusement les grandes portes purent s'ouvrir, et la foule s'écoula sans trop d'accidents.

Les opérations électorales pour le renouvellement partiel du conseil des prud'hommes, section de la soierie, doivent avoir lieu dans le courant de ce mois, ainsi qu'il suit :

Le mardi, 12, à 10 heures du matin dans la salle des délibérations de la chambre de commerce, assemblée de MM. les marchands-fabricants, pour la nomination de deux prud'hommes titulaires, en remplacement de MM. Balleidier et Penel, et trois prud'hommes suppléants à la place de M. Gariot, Gindre et Gustelle, ces deux derniers renonçant à leurs fonctions.

Allons, mon frère, éloignez ces souvenirs, ayez confiance en Dieu, et nous retrouverez la paix et le bonheur. Ecoutez, voilà l'angelus qui sonne... entrons dans l'église voisine, allons prier aux pieds des autels.

Et les deux aumôniers français s'acheminèrent vers la *Iglesia del Carmen*, en longeant la rue dite *Calle Vieja del Castillo*.

La nuit était silencieuse et belle et les premières étoiles venaient de briller dans l'azur du ciel.

Tout à coup, vers le milieu de cette rue, ils entendent des pas précipités, comme ceux d'une personne qui court; le bruit approche bientôt, et une femme ne tarde pas à les accoster.

— Mon Dieu, mon Dieu, s'écria-t-elle, vous êtes étrangers, mais prêtres, n'est-ce pas, votre costume l'indique? eh bien! il y a près d'ici une jeune fille qui se meurt; ah! venez sans retard; il n'y a pas de temps à perdre; elle réclame les derniers secours religieux; que si l'un de vous comprend assez le langage du pays pour entendre la pauvre enfant en confession, de grâce, qu'il n'attende pas une heure, pas une minute, pas un instant, je le répète, il serait trop tard, trop tard et, sur son salut, sur celui de sa mère, qu'il n'ait garde de différer.

Cette brusque déclaration qui paraissait porter à la fois le cachet de la douleur et de la vérité, les deux prêtres s'arrêtèrent comme étonnés, et bientôt, l'un d'eux — le moins âgé — s'exprimant en pur malonnais :

— Je vous suis, bonne femme, je vous suis; votre malade, s'il est écrit là-haut que sa dernière heure soit arrivée, ne mourra pas sans être aidée, consolée par le serviteur de Dieu... à tantôt, continua-t-il en s'adressant à son compagnon, je vous retrouverai à l'église aussitôt que j'aurai accompli l'œuvre de notre pieux ministère. Mon frère, allez prier pour moi et pour celle qui va mourir!

La femme et le confesseur hâtèrent leur marche et bientôt ils arrivèrent auprès d'une maison de modeste apparence, distante de quelques centaines de pas.

C'est là qu'ils étaient attendus. Seul, le prêtre fut introduit dans une petite chambre à demi-obscur; à son arrivée, les personnes qui s'y trouvaient réunies en deux groupes, se retirèrent et il demeura sans témoins auprès d'un lit sur lequel gisait une jeune fille mourante.

Le ministre du ciel était vivement ému, un frisson involontaire parcourait tous ses membres.

Le dimanche suivant 17, assemblée de MM. les chefs d'atelier des quatrième et cinquième sections, savoir la quatrième à 9 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour nommer un prud'homme titulaire en remplacement de M. Charnier, suppléant à fin d'exercice.

La cinquième, à dix heures, dans la salle d'Henry IV, pour élire un prud'homme suppléant, à la place de M. Brettitulaire, dont les fonctions ont cessé le 31 décembre dernier.

Les listes des électeurs viennent d'être publiées, sous la date du 31 décembre. Celle de la quatrième section comprend 104 noms, celle de la cinquième en contient 93. Cinq jours sont accordés pour les réclamations auxquelles pourrait donner lieu la teneur de ces listes, lesquelles devront être arrêtées le 8 janvier.

On nous adresse la lettre suivante que nous insérons sans changer un mot à sa singulière rédaction.

Monsieur le Rédacteur, Aujourd'hui mercredi 6 du courant, M. Gin, de la rue Sève, causait avec M. X, de la petite rue Ste-Catherine, vers les 4 heures du soir, au coin de la rue Donnée, lorsque l'attention de M. Gin se porta sur un chien mouton qui venait d'inquiéter le sien. Cette circonstance lui rappelle qu'il a vu, le matin, ce même chien, en mordre d'autres sur la place Colbert. Cette réflexion et le mutisme du chien agresseur ayant fait soudainement comprendre à M. X, que ce chien était enragé, il s'empara aussitôt du bec de corbin, en bois dur, de M. Gin court après l'hydrophobe qu'il atteint rue Vieille-Monnaie et le tue à la satisfaction publique sans que l'animal pousse le moindre cri, mais au détriment de la petite canne de M. Gin, qui est restée, moins le corbin, sur le champ de bataille.

Voilà votre serviteur, X.

Le Moniteur publiait hier l'ordonnance royale qui autorise la société anonyme formée à Lyon, sous la dénomination de Compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon.

La compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon doit avoir prochainement une assemblée spéciale d'actionnaires afin de faire connaître les nouvelles concessions que le gouvernement a promis de demander à la session prochaine. Il est probable que toutes les autres compagnies qui se sont adressées au ministère des travaux publics pour obtenir des concessions réuniront probablement de même leurs actionnaires.

Aux élections de prud'hommes que nous avons annoncées pour la fabrique de soierie, nous devons ajouter celles qui concernent les fabriques de bonneterie, chapellerie et dorure.

Les opérations électorales de ces trois industries auront lieu ainsi qu'il suit :

Bonneterie, le lundi 11 janvier, à 4 heures du soir dans la salle dite des Mariages à l'Hôtel-de-Ville, pour l'élection 1° d'un prud'homme titulaire marchand-fabricant, à la place de M. Farabel; 2° d'un suppléant de la même classe, en remplacement de M. Viard.

Chapellerie, ledit jour 11 janvier, à 5 heures du soir, dans la salle d'audience du Petit-Parquet, à l'Hôtel-de-Ville, pour nommer un suppléant marchand-fabricant, à la place de M. Charrezieux.

Dorure, le jeudi 14 janvier, à 5 heures du soir, dans la salle des Mariages, pour la nomination 1° d'un titulaire marchand-fabricant, à la place de M. Pierre-Massard; 2° d'un titulaire chef-d'atelier, en remplacement de M. Verdier.

L'épiciier du quartier d'Ainay dont les journaux ont dernièrement annoncé l'arrestation comme complice du vol commis dans l'église d'Ainay, a été mis en liberté après une longue et minutieuse information. Aucune charge ne s'est élevée contre lui.

Le voiturier inculpé des vols de l'église d'Ainay, continue d'être en état d'arrestation.

M. le lieutenant-colonel du 61° régiment d'infanterie de ligne vient de faire verser à la caisse du bureau de bienfaisance de la Guillotière, une somme de 535 francs, montant d'une souscription offerte aux pauvres de cette ville par MM. les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de ce régiment.

Les conjectures vont toujours leur train au sujet de la disparition de M. Decroso, mais elles ont pris un pli; on leur a

donné une autre direction. Depuis trois jours, M. Decroso n'aurait pas été victime d'un crime, mais serait parti volontairement; on l'aurait vu à Genève, à Chambéry, en Italie; ainsi, ayant son domicile près de la frontière, il serait venu à Lyon prendre le chemin de l'école pour la franchir.

On va jusqu'à dire que la police de Lyon ne s'occupe plus de cette affaire, ce qui serait plus grave; car, s'il en est ainsi, il faudrait qu'elle eût acquis l'entière certitude que M. Decroso a quitté notre ville sain et sauf, mais dans ce cas là ne ferait-on pas bien de rassurer un peu le public?

Du reste, ce n'est pas seulement à Lyon que la disparition de M. Decroso fait naître des bruits et des propos contradictoires, voici ce que nous lisons dans le Journal de l'Ain :

« Quelques conducteurs de voitures publiques ont répandu ce matin le bruit que M. Decroso avait été retrouvé plein de vie à Lyon. »

— Les travaux du chemin de fer de Paris à Lyon seront poussés au printemps prochain avec activité. En attendant, M. le ministre des travaux publics a ordonné un crédit de 500,000 fr. pour le service de ce chemin.

On lit dans l'Edueu, journal d'Autun :

Le 31 décembre, un fermier de M. Daviot, médecin à St-Didier-sur-Arroux, conduisait de cette dernière commune 50 mesures de blé à la Comelle, lieu ordinaire de sa résidence, quand un assez grand nombre d'hommes armés de bâtons et de couteaux lui barrèrent le passage, en lui déclarant qu'ils ne souffriraient pas qu'on enlevât les blés qui se trouvaient à St-Didier, et que, s'il faisait faire un pas de plus à ses bœufs, il serait tué. Le fermier de M. Daviot, sans se laisser intimider, répondit qu'il allait trouver le maire, M. Dubois, et que si ce magistrat ne voyait nul inconvénient à ce que les 50 mesures, objet du débat, fussent conduites à la Comelle, il n'hésiterait pas à passer outre, malgré les menaces qui lui seraient faites. M. Dubois vint sur les lieux et parla aux mutins, qui ne s'opposèrent plus à ce que le blé fût emmené.

**Nouvelles diverses.**

Il paraît que la banque de France, sur l'immense échéance de 51 millions du 31 décembre, a eu à peine pour quelques mille francs de billets non payés; mais une quantité considérable de ces effets n'ont pas été payés par le corps du billet, mais par des endosseurs, et jamais les huissiers n'avaient eu autant de protêts à faire que pour cette échéance.

On écrit d'Angers que la partie du chemin de fer entre Angers et Brain, sur laquelle il n'avait encore été rien fait, est en ce moment occupée par de nombreuses brigades d'ouvriers. Les dépossessions dans la traversée d'Angers ont été lentes et difficiles; ce n'est qu'à grand-peine qu'on est parvenu à s'entendre avec les propriétaires des terrains et des maisons.

Un journal annonce que Mme Stoltz a offert sa démission à M. le ministre de l'intérieur, qui l'a refusée.

Un cultivateur autrichien a eu l'idée de préparer une bière solide, ce qui fournit à chacun les moyens de se procurer dans l'espace de vingt-quatre heures une quantité quelconque de bière potable. A cet effet on dissout dans l'eau tiède cette masse compacte; on y mêle ensuite du levain, puis on laisse le tout fermenter pendant vingt-quatre heures. La bière ainsi préparée est très bonne, et comme elle est d'un prix très modique, et qu'elle se conserve très longtemps sans se gâter, on peut s'en servir principalement sur mer et dans les forteresses assiégées. L'inventeur a soumis sa préparation à l'examen de l'académie de Vienne, dite de Joseph, et a l'intention de solliciter en sa faveur un privilège du gouvernement.

M. Pradier, le célèbre sculpteur, termine en ce moment dans son atelier une superbe statue en pied, et en marbre blanc de M. le comte de Salvandy, grand maître de l'université et ministre de l'instruction publique, cette statue qu'on dit avoir été commandée par la liste civile; sera placée au grand musée historique de Versailles.

On dit que le docteur Cabasse, un des prisonniers de la Deira, va être attaché à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

On assure que la nomination de nouveaux agents en Chine est le commencement d'un ensemble de mesures plus importantes; au nombre desquelles se trouve l'augmentation de no-

sable vient de porter ses regards sur cette femme éplorée. Est-ce donc un jeu de la pensée, une hallucination mensongère? il a cru la reconnaître: soudain ses yeux se sont ouverts d'un nuage, et il est retombé anéanti sur un siège en murmurant, comme malgré lui, ces mots: Mariquita, elle, elle, mon Dieu!...

Mariquita, avez-vous dit, Monsieur, vous me connaissez donc; mais... ah! mon Dieu, c'est... oui, Georges, vous ne vous trompez pas, c'est bien Mariquita, et l'enfant dont vous venez de recevoir le soupir d'adieu, celle qui, sous le sceau de la confession vous a confié ses dernières pensées, celle-là était votre fille.

Georges et Mariquita venaient de se retrouver, mais cette fois autour d'un lit de mort de leur enfant, en face de son cadavre.

A peu de jours d'intervalle, un paquebot à vapeur français transportait à Port-Vendres l'un des deux aumôniers de l'hôpital militaire de Mahon. M. Georges Farin rentrait en France.

**NOUVELLES DIVERSES**

Il y a aujourd'hui deux tombes sous le platane séculaire qui surgit près de l'entrée du village de Saint-Louis, dans l'île de Minorque. Entre ces deux tombes est un petit monument dont le temps ne respectera pas longtemps encore les dernières ruines et qui laisse apercevoir à peine quelques traces d'une inscription devenue à peu près illisible.

Les habitants de l'endroit racontent à l'étranger qui va les visiter que le petit monument fut élevé, il y a bien des années, par une femme, jeune alors, à la mémoire de son fiancé que, par une fatale méprise, elle avait cru mort et englouti au milieu des flots, à la suite d'une affreuse tempête. Sa douleur, ajoutaient-ils, avait ainsi voulu consacrer le souvenir de celui qui devait être son époux.

Sur le petit monument étaient inscrits, avec les deux noms de Mariquita et de Georges, celui d'une jeune fille à qui la pauvre femme avait donné le jour, trois mois après la disparition de l'homme dont elle devait porter le nom.

Dans la tombe à droite fut inhumée la jeune fille, décédée, suivant la légende, à l'âge de vingt-deux ans; l'autre contient la dépouille mortelle de sa mère. Mariquita Porera du hameau de Saint-Louis.

tre station navale de la mer des indes, de manière à faire respecter les traités récemment conclus avec le céleste empire.

— Une gabarre et une corvette de charge, doivent prochainement se rendre dans le nord, afin d'apporter en France des bois achetés par l'administration de la marine.

— La malle-poste de Genève à Paris a beaucoup souffert dans la traversée du Jura à Morez. M. le comte de Divonne, qui se trouvait sur le traîneau de la malle, a couru des dangers. Un des chevaux avait déjà franchi le mur du bord de la route et était suspendu par les traits sur le précipice : il n'a été retiré qu'à grand-pein ainsi que le postillon.

— Le 1er janvier, Mâcon a dû se trouver sans administration. M. Pontbichet, maire, et MM. Villars et Calmels, adjoints, ont déposé, lundi, leurs démissions entre les mains de M. le préfet. Chalon-sur-Saône, est, depuis quatre mois, dans un état pareil.

— Le vent du Nord, qui a soufflé ces jours-ci avec tant de violence, a occasionné des désastres dans plusieurs gorges du Bugey.

Dans la Michaille surtout, la bourrasque a été si forte que des arbres ont été déracinés et nombre de toitures enlevées; le village de Musinens, entre autres, offrait le plus désolant spectacle pendant cette affreuse tempête, qui a duré plusieurs heures, écrit un témoin oculaire : les femmes et les enfants poussaient des cris d'effroi auprès de leurs maisons en grande partie découvertes et menaçant ruine.

La voiture publique qui allait à Genève a été saisie par la tourmente à la descente de Bellegarde et jetée à cent pas de la route; il était alors huit heures du soir; les voyageurs qu'elle contenait, au nombre de neuf, ont été plus ou moins blessés et contusionnés; cependant leur état ne donne pas de sérieuses inquiétudes. C'est un miracle que personne n'ait péri.

— La gendarmerie de Vesoul vient d'arrêter le nommé S..., négociant à Lure et à Rouchamp, à la réquisition de ses créanciers, au moment où il allait monter en voiture pour Paris. S... a été conduit à Besançon, où il se trouve en ce moment à la disposition de M. le procureur du roi.

— On lit dans le *Nouvelliste* de Pontarlier :

Dans la nuit du 30 au 31 décembre, au relais de Nods, pendant que le conducteur Saget faisait préparer de nouveaux chevaux, on a soustrait un groupe contenant 7,083 fr., renfermé dans le caisson du traîneau des messageries Laffite. Ce n'est qu'à Pontarlier que l'on s'est aperçu du vol. Des indices ayant fait soupçonner que le nommé Rouillon, ancien militaire, âgé de 41 ans, de Nancy, qui avait conduit la voiture de Mamirolles à Nods, était l'auteur de la soustraction (car on avait retrouvé un de ses gants tout à côté de l'endroit où était caché l'argent), le maréchal-des-logis Latruffe, et le légendarme Daudey de la brigade de Pontarlier, accompagnés de M. Maizierre, directeur des Laffite, se rendirent en toute hâte à Nods, dans l'auberge Pouchenot, où Rouillon logeait. La maison fut cernée. Des fouilles scrupuleuses ayant été faites, M. Maizierre fit la découverte d'une somme de 6,955 francs en pièces de 5 francs, de trois pièces d'un franc, et de 35 cent. en monnaie de billon, qui se trouvaient dans le même sac, sous le lit du postillon qui reposait alors. Le gendarme Daudey retrouva aussi, serrée dans la main de Rouillon, 75 fr. 55 c. Sa bourse renfermait 47 fr. 50 cent. Toutes ces sommes réunies forment un total de 7,031 fr. 40 c.

La gendarmerie se saisit aussitôt de Rouillon et le conduisit dans la maison d'arrêt de Pontarlier. Le gant, le sac qui avait renfermé l'argent et la bourse ont été déposés au parquet comme pièces de conviction.

— On écrit au *Courrier de la Côte d'Or* :

Châtillon-sur-Seine.

Monsieur le rédacteur, On vient de fonder une cloche pour le village de Pothières, près Châtillon-sur-Seine. En se rendant à sa destination, elle a été déposée pendant quelques jours dans notre ville, où chacun a pu lire l'inscription suivante qu'elle portait en lettres gravées d'un pouce de hauteur :

Parrain : M. le comte Renouard de Sainte-Croix.

SEIGNEUR DE POTHIERES.

Ainsi, voilà M. Renouard, du nom de son père, de Sainte-Croix, du nom d'une propriété qu'il possède dans la Bresse, comte de par sa propre volonté, seigneur de Pothières par la volonté des habitants de ce village, et cela en l'an de grâce 1846!

Ce fait est, je crois, assez curieux pour mériter d'être porté à la connaissance de vos abonnés; c'est ce qui me décide à vous en faire part.

J'ai l'honneur, etc. Un de vos abonnés.

L'académie de Dijon met au concours pour 1848 la question suivante : *Des institutions et des franchises provinciales en Bourgogne avant 1789.*

L'académie promet une médaille d'or en valeur de 400 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur les trois faces de cette question : *les Etats, les Communes, le Parlement.* Les fonds de ce prix ont été faits par M. de Montalembert, pair de France, associé

de la compagnie.

Les mémoires, appuyés de pièces justificatives, devront être adressés au secrétariat de l'académie avant le 1<sup>er</sup> juin 1848, terme de rigueur.

— Un journal assure que le bey de Tunis, depuis son arrivée à Toulon, se rendant à Paris, jusqu'à son retour du port de mer, a dépensé en cadeaux et dons charitables, 1,250,000 fr. Il a, en outre, accordé treize décorations du Nichan-Iftchar qui lui coûtent chacune une dizaine de mille francs.

GORAGAN. — Le magnifique pont suspendu de Leyrac, sur la Garonne, près d'Agen, a été emporté par le vent.

Une ou deux secondes peut-être avant la catastrophe, un voyageur à cheval passait la rivière. Il sent le plancher soulevé sous les pieds de sa monture. Saisi de frayeur et se croyant perdu, il enfonce les éperons dans les flancs de son cheval. Celui-ci s'élança comme un trait, mais à peine touché-t-il le terrain solide que le pont s'abîma.

Au milieu de ces accidents, personne n'a reçu la plus petite contusion.

Le vent du sud-ouest qui a soufflé si violemment pendant toute la journée du 23, a fait fondre la couche de neige et de givre qui couvrait encore les campagnes autour d'Agen. Il était temps; partout déjà se faisaient remarquer les symptômes d'un hiver rigoureux. Tandis que presque tous les cours d'eau du nord étaient glacés, la Loire, le Rhône et même la partie supérieure de la Garonne, commençaient à charrier des glaçons.

A Cahors, le Lot était pris sur ses deux rives.

Quand au pont suspendu de la Réole (Gironde) dont nous avons annoncé la chute, cet événement est dû à la véltusté des longrines longitudinales qui n'ont pu résister aux vibrations successives et répétées qu'imprimait au pont la violence du vent; de là est venue la désunion de diverses pièces de la charpente, ainsi que la torsion et le bris de plusieurs tiges de suspension. La majeure partie du tablier, déchirée est divisée en trois ou quatre fragments est tombée alors dans le fleuve.

La maçonnerie n'a éprouvé aucun ébranlement. On espère que lors de la réparation du tablier, l'administration supérieure imposera aux concessionnaires un système plus convenable et plus conforme aux progrès de la science.

Libourne a eu aussi sa tempête de quarante-huit heures, et nos désastres, pour n'être pas aussi nombreux, n'en sont pas moins affligeants. La moitié du pont de service, jeté sur la Dordogne au chantier du chemin de fer, a été enlevée par la violence du vent, des arbres de plus d'un mètre de circonférence, sur les grandes allées, ont été déracinés; un portail de fer sur la place de la Verrerie, a été arraché de ses gonds, une gabarre jetée sur la côte a été désemparée. — Nous n'avons heureusement à déplorer la mort de personne. (*Revue de Libourne.*)

Lyon, le 8 janvier. — Le Gérant, J. REYNIER.

Bourse de Paris, du 5 janvier 1847.

Fonds Français et étrangers, au comptant.

Table with 2 columns: Fonds Français et étrangers, au comptant. Includes items like Banque Belge, Lots d'Autriche, Haïti, Actif, Dette intérieure, etc.

La baisse a continué au commencement de la bourse et a fait quelque progrès sur le 5 0/0. On disait qu'il y avait quelques fortes livraisons de titres. Cependant, les bas cours ont déterminé des rachats importants, à partir de deux heures et demie, et il y en a eu une reprise assez vive pour la clôture. On remarquait que le 5 0/0 était toujours assez bien tenu et qu'il n'a pas fléchi dans la même proportion que le 5 0/0. Les chemins de fer ont suivi les oscillations de la rente, et ils reprenaient faveur pendant le dernier quart d'heure. Du reste, les affaires ont été fort animées sur toutes les valeurs pendant toute la durée du parquet. Avant la bourse on était à 80 2 1/2.

Le 5 0/0 qui avait fermé hier à 80-15 pour fin janvier a fléchi dès l'ouverture à 79 95, et après s'être très longtemps débattu à 80 fr. a repris à 80 15 pour la clôture. Le 5 0/0 qui était hier à 48 40 fin du mois, a varié de 118 40 à 118 55 fermé à 118 50. Au comptant, le 5 0/0 à 10 c. à 80 03; le 5 0/0 ferme comme hier à 118 50. Après la bourse on faisait 80 20.

La banque de France était comme hier à 5390; quatre canaux 1250; oblig. de la ville à 1350; caisse Gonin à 1205; comptoir Ganneron 480; hauts fourneaux de Monceaux ont fléchi de 25 f. à 2175. L'emprunt romain sans var. à 100 5/4; ducats à 105 30; Belge 1842 à 102; celui de 1840 à monté de 1/8 à 101.

Les actions du Nord ont fléchi de 1 25 à 658 75; Orléans de 7 50 à 1252 50; Rouen de 5 f. à 910; le Havre a fait 677 50; Bordeaux 362 50; Strasbourg 415 75; Nantes 487 50; Lyon 508 75; Dieppe 352 50; Montreuil 350; Marseille 865.

Londres, 5 janvier 1847. La bourse est fermée aujourd'hui dimanche. Madrid, 50 décembre 5 0/0 33 1/2 arg. 33 5/8 pap. 5 0/0 26 7/8 arg. dette sans intérêt 65 1/6 arg. changes; Paris 35 17; Londres 36 5/4.

BULLETIN COMMERCIAL.

SOIES. — BULLETIN DE LA SEMAINE.

A Romans, le 1<sup>er</sup> janvier courant, les soies grèges étaient tenues au même

Table listing market prices for various goods like soies ordinaires, soies de Peyrins, etc. with columns for item names and prices.

A Marseille, quoique les transactions soient très actives, les prix ne se raffermissent pas. Voici les ventes qui se sont opérées pendant la semaine dernière :

74 balles castravan, à 15 fr. 50 et 14 fr. le 1/2 kilo. — 7 b. Sellé, à 17 fr. — 6 b. Toscane, à 25 fr. 50. — 2 b. Royale, à 24 fr. — 1 b. Salonique, à 22 fr.

PLACE DE COGNAC. Cours des Eaux-de-vie.

Table listing market prices for Cognac and other spirits, including items like Eau-de-vie de 1846 des Bois, etc.

COURS DES VINS.

Table listing market prices for various types of wine, including Vins rouges et blancs, Vins blancs, etc.

PLACE DE BORDEAUX, le 31 décembre 1846.

Table listing market prices for Bordeaux wine and other goods, including Eau-de-vie de 1845, etc.

PLACE DE BEZIERS, le 31 décembre 1846.

Table listing market prices for Béziers wine and other goods, including Eau-de-vie disponible, etc.

Mercuriale officielle de Gray. — Du 26 décembre au 2 janvier.

Table listing market prices for various grains and commodities in Gray, including Froment, Seigle, Orge, etc.

Foin 45 fr. — Paille 27 fr. — les 500 kilogram.

AVIS

A Messieurs les Directeurs des compagnies de Gaz, Chemins de fer et autres industries.

La succession du défunt Joseph Gugenheim, en son vivant banquier et marchand de montres à Lyon, ayant demeuré rue des Bouchers, 4, puis grande rue Mercière, 16, a été spoliée; une plainte a été adressée, par la veuve, au parquet de M. le procureur du roi, à Lyon.

M<sup>e</sup> Duguey, notaire à Lyon, a été nommé séquestre de cette succession au lieu et place de M<sup>e</sup> Charvériat, qui a donné sa démission de séquestre. En conséquence, aucun paiement, d'intérêts ou de dividendes, ne peut avoir lieu valablement, qu'entre les mains dudit M<sup>e</sup> Duguey, notaire à Lyon, chargé de recevoir l'actif de la succession et les déclarations. (61)

DIX années de vogue toujours croissante ont placé la Pâte de Georgé,

qui la connaissance en prescrivit l'usage aux personnes atteintes de maladies de poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 65 cent. et de 1 fr. 25 c., à Lyon, chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Vernet, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à St-Etienne, Garnier-Martinet, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, Pourcher-Favre, confiseur, Grande-Rue, 4, à Mâcon, Lacroix, pharmacien.

Nota. — Une médaille d'honneur en argent a été décernée à M. Georgé pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (43)

PALAIS ENCHANTÉ. — GALERIE DE L'ARGUE.

Grande soirée fantastique de M. ROBIN. Les expériences seront continuellement variées. On commencera à 7 heures et on finira à 10 heures. Les dimanches fêtes et jeudis. (60)

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Broches, 8, à la Guillotière.

MAISON DE CONVALESCENCE ET DE SANTÉ tenue par Mad. MOLOZAY, née PERRAUD, ex-herboriste, et dirigée par le docteur BLANC, située au pont d'Ecully, lieu pittoresque, bois, prairies, salle d'ombrage, ruisseau traversant le clos, eau de source abondante. Les soins les plus exacts seront administrés par madame elle-même. S'adresser, pour les conditions, au magasin d'herboriste, rue de la Préfecture, 3, de midi à deux heures. (14)

VERNIS CONSERVATEUR DE FESCH, FERBLANTIER, Rue Royale, N° 22, à Vaise.

C'est le seul de tous les vernis qui résiste d'une manière puissante à la chaleur la plus intense, préserve de la rouille la tôle, et donne un beau brillant sans laisser d'odeur. L'inventeur se charge lui-même de l'application de son procédé. On fabrique également chez lui des CONDANSEURS et TUYAUX pour fournaux en faïence à la française.

Advertisement for GLYCOPOMPES, featuring an illustration of a pump and text describing its uses for various instruments and pumps.

PLANTS DE MURIERS de divers grandeurs et grosseurs. — S'adresser à M. Chêne, marchand de comestibles, place de la Boucherie-des-Terreaux, 9, Lyon. (50)

FABRIQUE D'EAU GAZEUSE pour cause de santé. — S'adresser à M<sup>e</sup> Batia, avoué, rue de la Préfecture, 8, ou au bureau de la place St-Nizier, 4, Lyon. (49)

A VENDRE DEUX MACHINES à vapeur de deux hommes, l'autre de celle d'un cheval. S'adresser rue de la Liberté, 32, chez M. MELINAUD, mécanicien. (48)

BONNE VOITURE pour un voyageur, hôtel Bayard, rue Tupin, 44. (45)

